

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 9 juillet 2012, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Rock Morin, Daniel Paquette, Louis Proulx et Yvan Verville. Était également présent le directeur général, Denis Bédard.

Absence motivée : Monsieur Michel Desrochers.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2012-07-115

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012;
4. Approbation des comptes :
 - Listes des chèques aux montants de 176 596,14 \$, 39 648,44 \$ et de 65 131,81 \$;
 - Liste des salaires au montant de 49 177,12 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de juin 2012;
7. Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction;
8. Vente de terrain à madame Hélène Morissette;
9. Monsieur Ronald Béland - Autorisation de céder une partie de terrain dérogatoire;
10. Adoption du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Macamic;
11. Contrat de service Planitaxe (Ethier avocats inc.);
12. Politique familiale;
13. Rapport des comités;
14. Questions diverses :
 - a) Comité des déchets secteur Colombourg;
 - b) Abris tempo;
 - c) Camping;
 - d) Centre récréatif;
 - e) Tour Rodgers;
 - f) MRC d'Abitibi-Ouest – demandes d'aide financière;
15. Période de questions;
16. Information du directeur général;
17. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 14b), 14c), 14d) et 14e) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-07-116

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2012**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2012-07-117

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants sont acceptés :

- a) Listes des chèques au montant de 176 596,14 \$, 39 648,44 \$, 65 131,81 \$;
- b) Liste détaillée des salaires au montant total de 49 177,12 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

6. **Correspondance reçue et envoyée de juin 2012**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de juin 2012.

2012-07-118

7. **PERSONNES AUTORISÉES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les personnes ci-dessous sont autorisées à émettre des constats d'infraction au CSSS des Aurores-Boréales pour le CHSLD de Macamic, soit :

Monsieur Dany Hamel
 Monsieur Réal Therrien
 Madame Guylaine Labbé
 Monsieur Louis Brulotte
 Madame Marie-Annick Boucher

Adoptée à l'unanimité.

2012-07-119

8. **VENTE DE TERRAIN À MADAME HÉLÈNE MORISSETTE**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à madame Hélène Morissette le terrain situé sur le lot 31 du bloc 121 du village de Macamic au prix de 10 530 \$ plus taxes;

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2012-07-120

9. **MONSIEUR RONALD BÉLAND – AUTORISATION DE CÉDER UNE PARTIE DE TERRAIN DÉROGATOIRE**

Attendu qu'il n'y a aucun lot conforme aux règlements de la municipalité dans cette partie de la municipalité;

Attendu que permettre la cession de cette partie de lot ne causerait aucun préjudice au voisinage;

Attendu que cette cession rendrait la superficie du terrain de la même grandeur que la plupart des autres;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Malgré l'article 3.3.3 du règlement de lotissement, la Ville de Macamic autorise monsieur Ronald Béland à céder une partie du lot 43-P, du rang 4, canton Royal Roussillon d'une profondeur de 59,44 mètres par une largeur de 15,24 mètres à monsieur Gabriel Béland.

QUE : Ces nouveaux lots doivent faire l'objet d'une opération cadastrale.

Adoptée à l'unanimité.

2012-07-121

10. **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte le rapport financier de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2011 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2012-07-122

11. **CONTRAT DE SERVICES PLANITAXE (ETHIER AVOCATS INC.)**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Le directeur général, monsieur Denis Bédard est autorisé à signer la proposition de services de Planitaxe.

Adoptée à l'unanimité.

2012-07-123

12. **POLITIQUE FAMILIALE**

Le directeur général, avec l'accord des élus, repasse en revue les points faisant l'objet du dépôt du document concernant les recommandations du comité de la politique familiale. Il est constaté que plusieurs des choses énumérées dans le document existent déjà et sont en place, bien qu'il y a toujours place à bonification. De cette constatation il est soulevé le problème que beaucoup de gens ne lisent pas les communiqués, l'Info-Mak et la publicité faits par la municipalité et que cet élément devrait faire l'objet d'une réflexion par le comité de la politique familiale.

Considérant ce qui est énoncé au paragraphe ci-dessus et qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Considérant que les élus trouvent intéressantes les recommandations contenues au document du comité de la politique familiale et que dans l'ensemble ils souscrivent aux propositions déposées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : D'autoriser le directeur général, monsieur Denis Bédard à finaliser le dossier avec le responsable de la politique familiale monsieur Laurier Parent et que les crédits budgétaires pour l'embauche d'un éventuel coordonnateur aux loisirs seront analysés seulement lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2013 de la municipalité et qu'à ce moment une réponse définitive sera rendue pour ce sujet.

Adoptée à l'unanimité.

13. **Rapport des comités**

Les élus concernés donnent des informations de leur comité respectif.

14. **Questions diverses**

2012-07-124

a) **COMITÉ DES DÉCHETS DU SECTEUR COLOMBOURG**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

D'autoriser le directeur général, monsieur Denis Bédard à confirmer aux représentants du comité la position de la municipalité à l'effet que nous désirons respecter nos ententes signées avec le Comité des déchets du secteur Colombourg tel que nous l'avons fait jusqu'à ce jour.

2012-07-125

f) **MRC D'ABITIBI-OUEST – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose quatre demandes d'aide financière auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest pour les projets suivants :

- Deux projets d'entretien de sentiers pédestres 2012 au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux;
- Deux projets d'entretien de sentiers-Macamic au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-volet II.

QUE : Le directeur général, monsieur Denis Bédard est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ces demandes de projets présentées à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adopté à l'unanimité

15. **Période de questions**

Aucune question.

2012-07-126

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Proulx et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 20.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire